

## Relations Internationales Semaine de la Solidarité Internationale - Subventions aux associations

**M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur :** En parallèle de ses actions de coopération avec les villes partenaires de pays en voie de développement, la Ville de Besançon s'investit dans des actions d'éducation au développement, en direction des Bisontins.

L'édition 2005 de la Semaine de la Solidarité Internationale se tiendra du samedi 12 au dimanche 20 novembre dans toute la France. Depuis 2002, la Ville de Besançon prépare et coordonne chaque année cette manifestation en partenariat avec les associations, les établissements de formation et les organismes intéressés par les actions de solidarité et l'éducation au développement.

Elle apporte des moyens logistiques à l'ensemble des partenaires en termes de locaux (mise à disposition de locaux, notamment les salles du Kursaal) et de communication (BVV et autres supports de communication disponibles).

Outre cette aide logistique, la Ville de Besançon souhaite soutenir financièrement un certain nombre d'associations dont le projet paraît particulièrement pertinent.

Ces associations sont les suivantes :

- *APACA (Association pour la Promotion des Arts et Culture d'Afrique)* : pour l'organisation du festival du film africain «Lumières d'Afrique» et d'animations autour du cinéma africain. Cette manifestation très importante, qui contribue à la promotion et à la reconnaissance de la culture africaine, bénéficie d'un public de plus en plus large et bénéficie d'une couverture médiatique nationale. Le montant de la subvention proposée est de 2 000 €.

- *Le Comité de quartier de Rosemont Saint-Ferjeux* : très régulièrement présent dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale, il participe cette année encore à la manifestation en organisant une exposition découverte du monde sur le thème de l'Indonésie avec une journée d'animation pour les enfants. Le montant de la subvention proposée est de 600 €.

- *Coup d'pouce Burkina* : l'association présente cette année un spectacle de théâtre joué par une troupe composée d'acteurs belges et burkinabés. Intitulé «Kyoto mon amour», ce spectacle présente au public une réflexion sur l'environnement, le développement durable et l'impact des changements climatiques sur les populations du Nord et du Sud. Le montant de la subvention proposée est de 750 €.

- *AFPS (Association France Palestine Solidarité)* : l'association présente cette année une conférence sur la question de l'eau en Israël et Palestine ainsi qu'une exposition sur l'eau douce, bien public mondial. Le montant de la subvention proposée est de 300 €.

- *Franche-Sylvanie* : l'association présentera une exposition et animera une journée d'information et de discussion sur la place des populations tziganes, nomades et roms en Europe. Le montant de la subvention proposée est de 140 €.

- *Connaissance et partage* : lors de la journée consacrée au droits de l'enfant dans la Semaine de la Solidarité Internationale, cette association propose un atelier de contes animé par un conteur tchadien. De plus, elle participe à l'exposition de «portraits d'Africains vivant à Besançon» en partenariat avec l'APACA. Le montant de la subvention proposée est de 200 €.

- *Nyiur Melambai, association d'amitié franco-indonésienne* : l'association propose, durant toute la Semaine de la Solidarité Internationale, un programme très complet d'activités autour de la découverte de l'Indonésie : lectures de contes dans des écoles, repas-spectacle, présentation des actions de solidarité en Indonésie, conférence sur la situation de l'île de Sumatra. Le montant de la subvention proposée est de 600 €.

Sur avis favorable de la 5<sup>ème</sup> Commission, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions permettant aux associations de participer à la Semaine de la Solidarité Internationale.

En cas d'accord, les sommes correspondantes, soit 4 590 € au total, seront prélevées sur les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur, inscrits au budget 2005 au chapitre 65.04/6574.5023 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de statuer favorablement sur la proposition du Rapporteur.

M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*